



**F F T T** (FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE)

**C.D. 41 T.T.**

**Maison départementale des sports**

*1, av de Châteaudun*

**BP 50050**

**41000 BLOIS**

REUNION EXTRAORDINAIRE  
DU COMITE TT 41  
LE 19 NOVEMBRE 2019

Membres présents :

Morgan Régnier, Francis Lucas, Christian Lemaire, Aurélie Rubio, Cécile Rétif, Elisabeth Auger, Fabien Boubet, Daniel. Gillard, Sandrine Loquet

Membres excusés : Laurent Pinault, Jean-Claude Pinguet, Tania Péguet, Anthony Lemey

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Départ de Jérôme TAYLOR – ATD

Jérôme avait fait part aux membres du comité son intention de quitter le poste d'ATD.

Une rupture conventionnelle a été demandée. Le montant de celle-ci s'élèverait aux environs de 300 euros.

Pour respecter la loi, la rupture est opérationnelle 1 mois et 10 jours après la signature de celle-ci.

Une discussion s'instaure et un vote à main levée intervient.

Pour : 8

Abstention : 1

**A l'unanimité des membres présents, la rupture conventionnelle est acceptée.**

Les deux entretiens nécessaires pour la signature de cette rupture auront lieu les lundi 25 et mardi 26 novembre 2019.

La date effective de fin de contrat sera le 4 Janvier 2020.

## **Embauche de Julien Aufrère comme ATD**

Julien Aufrère a postulé pour le remplacement de Jérôme et a été reçu le 7 novembre 2019 par des membres du comité (Morgan Régnier, Francis Lucas, Christian Lemaire, Laurent Pinault, Anthony Lemey).

Après exposé de sa candidature au poste d'ATD, à l'unanimité des présents et avis des autres membres non présents, Julien Aufrère a été retenu pour ces fonctions.

Il est actuellement en formation DEJEPS sur Nantes et est rattaché au club d'Angoulême et peut se libérer rapidement.

Après divers contacts avec le CREPS de Nantes, la conseillère Pôle emploi de Julien, un accord a été donné pour sa disponibilité.

Il prendra ses fonctions à compter du 9 décembre (date du prochain comité où il pourra se présenter) et sera en binôme avec Jérôme jusqu'au 4 janvier 2020.

Par contre, il ne sera présent en tant qu'ATD en Loir et Cher que les mercredis, jeudis, vendredis après-midi et quelques samedis, les lundis et mardis étant réservés à sa formation.

Jusqu'à fin mai, il sera rémunéré par le Pôle Emploi dans le cadre de sa formation. L'embauche à temps plein se fera début juin.

Fin de la réunion à 20 h

Le Président,

Morgan REGNIER.